

**CANTON DE RIOZ  
COMMUNE DE BUSSIÈRES**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 21 septembre 2017**

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du PV du 6 juillet 2017
2. Projet d'Aménagement Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal : intervention de Mme COUTELLE CCPR (délib).
3. Subvention aux associations 2017 (délib)
4. Délibération des mètres linéaires de la commune et tableau des rues (délib).
5. Changement de nom de rue et numérotation
6. Facturation Eau 2017 en 2018 : prix du m3 d'eau (délib)
7. Dossier sur les travaux eau potable ( info)
8. Modification des statuts du SICPI de de la Rive de l'Ognon ( délib)
9. Questions diverses
  - Chauffage de l'immeuble 19, rue de l'Eglise
  - Dates prochain conseil municipal
  - Info chiens M FRAISSE
  - Info diverses

Le Maire certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 07 septembre 2017, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille dix-sept, le 21 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussières s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

**PRESENTS** : Mmes Joëlle DUPONT, Catherine PARTY , Anne Lise GATRAT, Geneviève ROUX .

MMs Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Sébastien GALLIOT, Patrice ERSA , Fabrice LALLEMAND, Pierrick REGARD.

**Absents excusés** :

M . MOREIRA Mario pouvoir donné à Sébastien GALLIOT,

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

**1 – APPROBATION DU PV du 06 juillet 2017.**

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité par 11 voix.

## **2 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL PRESENTÉ PAR MADAME SOPHIE COUTELLE (CCPR) ACCOMPAGNÉE DE MONSIEUR GILLES PAGNIER (MAIRE DE MONTBOILLON).**

Madame le Maire rappelle que le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) le 4 juillet 2011.

L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Les orientations générales du PADD sont déclinées selon les axes et orientations suivantes :

### **Axe 1 : Renforcement du positionnement de la Communauté de Communes du Pays Riolais et valorisation de son patrimoine**

- Affirmer l'armature du territoire
- Faciliter l'accessibilité externe et interne du territoire et les déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Valoriser le patrimoine naturel, paysager et culturel

### **Axe 2 : Des ressources et des savoir-faire au service du développement**

- Renforcer l'attractivité du territoire par le maintien et l'accueil d'activités industrielles, artisanales et de services
- Revitaliser le cœur commerçant du territoire
- Renforcer les fonctions agricoles du territoire
- Développer la filière bois
- Favoriser le mix énergétique

### **Axe 3 : Des évolutions qualitatives du cadre de vie**

- Constituer une offre de logements de qualité et répondant à la diversité des besoins des habitants
- Valoriser et restaurer la qualité des paysages habités
- Maîtriser les impacts environnementaux des nouvelles constructions
- Favoriser une utilisation optimale de l'espace

Après cet exposé, Madame le Maire déclare le débat ouvert :

Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

Aucune question n'a été posée.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- l'approbation de cette proposition.

**VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSENTION : 0**

### **3 - SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES**

Lors du Conseil Municipal de l'élaboration du budget primitif 2017, une somme de 1 000 € a été budgétisée pour les associations communales.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident :

- De reprendre la procédure mise en place en 2016
- D'attribuer cette somme globale de la façon suivante :
  - ACCA LA ST-HUBERT : 100 € (achat gravillons autour de la cabane)
  - BUSSIERES COMEDIE : 200 € (achat bâche pour remorque : + occupation gratuite de l'ancienne mairie charges comprises)
  - BUSSIERES ANIMATION : 600 € (achat de tables et bancs + abri de jardin)
  - ASSOCIATION DES AINES RURAUX : 100 € (achat de vaisselle) + prise en charge du remplacement du robinet par la commune.

Un courrier sera adressé à chaque association en leur demandant de bien vouloir nous fournir la facture correspondante.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSENTION : 0**

### **4 - ACTUALISATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES**

Le Conseil Municipal décide d'approuver :

- L'actualisation du tableau de classement des voies communales (**annexé à la présente délibération**)
- Le tableau des modifications de linéaires des voies communales comme suit :
  - Ancien linéaire : 2654 m.
  - Voies ajoutées :
    - Clos de la Fontaine : 58ml
    - Rue des Aubépines : 278 ml
  - Nouveau linéaire : 2990 m.

Le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 2990 ml de voies publiques

- Autorise le maire à le signer.

**VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSENTION : 0**

#### **5 - CHANGEMENT DE NOM DE RUE ET NUMEROTATION**

Les membres du Conseil Municipal demandent au Maire un complément d'informations de dossier concernant la procédure de changement du nom de la rue des Chemins sans Terre. Ce dossier sera traité lors d'un prochain conseil municipal.

#### **6 – FACTURATION EAU 2017 en 2018.**

Délibération déjà prise lors du conseil municipal du 23 juin 2016 (lors de l'étude des travaux« eau potable »).

#### **7 – TRAVAUX EAU POTABLE.**

Démarrage du chantier semaine du 02 octobre. Information à la population et courrier personnalisé avec prise de rdv aux habitants concernés.

#### **8 - MODIFICATION DES STATUTS DU SICPI DES RIVES DE L'OGNON**

Suite au changement du Président du SICPI des Rives de l'Ognon, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent les nouveaux statuts du SICPI des Rives de l'Ognon tels qu'annexés à la présente délibération.

**VOTE : à l'unanimité VOIX : POUR : 11 CONTRE : 0 ABSENTION : 0**

#### **9 – QUESTIONS DIVERSES**

- Chauffage immeuble 19, rue de l'Eglise. : Panne totale de la chaufferie. Un déplacement de CLIMAT DOUBS et un diagnostic d'un électronicien ont été nécessaires. En attente du devis et de l'intervention pour la réparation, un chauffage d'appoint sera proposé aux 2 locataires \_
- Date des prochains Conseils : 12 octobre, 16 novembre, 14 décembre 2017
- Un rdv est pris avec la SPA de GRAY pour y emmener les chiens de M FRAISSE.
- - Un groupe de travail composé de : Emilien BRENOT, Sébastien GALLIOT, Guy DUCRET, Pierrick REGARD est organisé afin de prévoir l'aire de jeux route de BOULT au budget 2018 .
- Réunion de la commission finances : le 02 octobre à 8 h 30

**La séance est levée à 23 h 45.**